

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute l'offre de cours du CIP. Des indications spécifiques à certains cours les complètent.

1. Prérequis et autres exigences relatifs à une inscription

Le/la participant-e a vérifié qu'il/elle dispose des éventuels prérequis exigés par le cours auquel il/elle s'inscrit. Il/elle peut répondre en tout temps aux éventuelles exigences formulées dans le cadre du cours.

2. Inscription

Les inscriptions doivent être effectuées via un formulaire en ligne ou au moyen d'un bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site internet jusqu'au délai indiqué pour chaque cours. Elles sont considérées définitives une fois la confirmation envoyée par le CIP et ont valeur de contrat au sens du CO.

Le nombre de participant-e-s étant limité, les inscriptions seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée ou selon les conditions spécifiées dans le descriptif de chaque cours.

3. Convocation

Une invitation à participer au cours sera adressée aux participant-e-s après le délai d'inscription.

4. Conditions de paiement

1. Sauf exception, le paiement doit être effectué avant le début du cours.
2. Un non-paiement dans les délais impartis entraîne des frais de rappel.
3. Les situations particulières sont traitées au cas par cas.

5. Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucun frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - 3.1. Lorsque l'annulation nous parvient plus de XX* jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - 3.2. Lorsque l'annulation nous parvient dans les XX* jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - 3.3. Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

** Se référer au descriptif de cours pour le nombre de jours.*

6. Report d'inscription

Le report d'inscription est soumis aux mêmes règles que l'annulation d'une inscription et dépend d'une autorisation explicite de l'organisateur.

7. Absences, abandons

Les absences et abandons ne donnent droit à aucune compensation.

8. Exclusion

Le CIP se réserve le droit d'exclure un·e participant·e pour des motifs allant à l'encontre des valeurs de l'institution.

9. Supports et propriété intellectuelle

Le CIP et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, indépendamment de la forme (écrite, électronique ou orale). Ainsi, les contenus et supports pédagogiques sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation, ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit du CIP.

10. Enregistrements vidéo et audio

Sans le consentement du CIP, du/de la formateur/trice et des participant·e-s, il est interdit de procéder à des enregistrements vidéo ou audio et de les diffuser.

11. Attestation

Une attestation sera délivrée aux participant·e-s qui pourront justifier d'un taux de fréquentation répondant aux conditions spécifiées dans le descriptif du cours concerné.

12. Copie et duplicata

Sur demande écrite, une copie ou un duplicata d'attestation ou certificat peuvent être établis. Contrairement à une copie qui est gratuite, un émolument est exigé pour un duplicata.

13. Certification

Certains cours peuvent mener à l'obtention d'une certification. Les modalités sont détaillées dans le règlement concerné.

14. Protection des données

Le CIP s'engage à traiter les données des participants, partenaires et clients conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données.

Par le biais d'une inscription à un cours, les participants acceptent l'utilisation de leurs données personnelles par le CIP.

Lorsque l'employeur est indiqué comme adresse de facturation, les participants autorisent le CIP à lui communiquer non seulement les informations nécessaires à la facturation, mais également d'autres données relatives aux cours.

En aucun cas, elles ne sont transmises à des tiers, excepté si la loi ou la demande d'une autorité judiciaire ou administrative l'exige.

15. Protection des données en lien avec les outils numériques

15.1. Protection des données

Le CIP met en place toutes les mesures nécessaires à la protection de données des participants inscrits sur sa plateforme de formation (sécurisation, accès, modification, suppression, délai de conservation) telles que décrites sur le site www.admin.ch.

Lorsqu'une entreprise agit pour le compte d'un de ses collaborateurs, elle est tenue de l'informer de ces dispositions.

15.2. Droit à l'image en lien avec la classe virtuelle

Au cours de son cursus, le participant peut être amené à participer à des classes virtuelles nécessitant l'utilisation de sa webcam, à des formations présentielles ou à des événements CIP.

Au cours de ces regroupements, son image et sa voix peuvent être enregistrées dans l'objectif de mettre à disposition les classes virtuelles en lecture différée aux participants absents ou à des fins d'évaluations.

Le contenu audiovisuel produit sera diffusé par tout moyen ou support connu ou à venir, sur la plateforme, ceci à des fins uniquement pédagogiques.

L'enregistrement sera réalisé sous l'autorité du Centre interrégional de perfectionnement CIP, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement.

L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du participant, susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

15.3. Droit à l'image en lien avec une vidéo

Selon les formations, une vidéo de présentation ou mettant en œuvre le participant dans son contexte peut être demandée à des fins pédagogiques. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

Le bénéficiaire de l'autorisation (CIP, Tramelan), s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de la vidéo, susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

16. Modifications des programmes, prix et conditions générales

Le CIP se réserve en tout temps le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix et des conditions générales.

17. For juridique

Toutes les relations juridiques avec le CIP sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège du CIP, à 2720 Tramelan.

Tramelan, août 2021

Cette version annule et remplace les précédentes.